MAIRIE DE MONTPERREUX
25160

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

MEMBRES PRESENTS : Mmes Michèle BEZ, Valérie BENOIT et Catherine CHAUVIN, MM Daniel CAPELLI, Serge BILLET, Marcel ROBBE, Raymond BRENET, Didier MONTANARI, Michel GAGELIN (arrivé à 20h55), Bruno HENRIET et Philippe QUERRY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M Jean-Paul BONNET ayant donné procuration à me Michèle BEZ, Mme Corinne DEBORDEAUX ayant donné procuration à Mme Catherine CHAUVIN, M Christophe RIGOLOT ayant donné procuration à M Didier MONTANARI et M François MONNET ayant donné procuration à M Serge BILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Serge BILLET

1°) CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES

Renouvellement convention accueil de loisirs.
Le Conseil, à l'unanimité décide la reconduction de cette convention pour une durée de trois ans.

2°) CONVENTION CTJ (Club Ados Jeunes)

Le Conseil à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention avec l'organisme sous réserve que les conditions soient satisfaisantes et répondent aux besoins de la commune et que le personnel municipal soit disponible pour l'encadrement.

3°) RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE DIAGNOSTIC PASTORAL AUPRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Dans un souci de maintenir des paysages et de conserver le patrimoine naturel, il s'avère nécessaire de renouveler la demande de diagnostic pastoral, c'est pourquoi, le Conseil municipal à l'unanimité (moins une abstention :M Michel GAGELIN), autorise le Maire à réitérer cette demande qui permettra aux agriculteurs d'entretenir les pâturages communaux.
La commune paye l'étude que les agriculteurs s'engagent à rembourser sous une forme qui reste à définir.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET AMELIORATIONS ENERGETIQUES DES LOCAUX MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE

Mme Valérie BENOIT expose les possibilités d'attribution de subvention de la part du Conseil départemental. Le Conseil, à l'unanimité, autorise à faire la demande de subvention dans le cadre du projet restructuration dont le montant est de 173 000 € H.T.
Il se présente de la façon suivante :

- Département 39 790 €
- Autre (DETR) : 51 900 €
- Fonds libres : 81 310 €

Ces travaux doivent être réalisés dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

5°) BAIL DE LOCATION A MME VALLET VERONIQUE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer à Mme VALLET, un bail dérogatoire de 3 ans, pour un local qu'elle occupe14b rue Edgar Faure.
Le montant du loyer est de 125 € charges comprises.

6°) DEMANDE D'OUVERTURE D'UN RESTAURANT EPHEMERE SUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à répondre positivement à la demande d'installation près du terrain de boules (rue du Lac), d'un restaurant éphémère dénommé « La Brochette » pour une période de 3 semaines durant la période estivale.
Le Conseil municipal autorise également le Maire à signer éventuellement le contrat de location. Le montant de la location de l'emplacement s'élève à 100 € pour 3 semaines.
Pour préserver la tranquillité des riverains, aucune musique ne sera autorisée.

7°) CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EPAREUSE AVEC LES COMMUNES DE MALBUISSON ET OYE ET PALLET

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite régissant l'utilisation de l'épareuse achetée en commun par les trois communes.
La commune de MONTPERREUX sera dépositaire de l'engin.

8°) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE PISTE FORESTIERE

Les parcelles concernées sont les 4 -5-6-7.
Pour ces travaux l'entreprise FAIVRE est retenue pour la somme de 5 380 € H.T.
Résultat du vote :

- 11 pour et 3 abstentions (Mme BENOIT – M BRENET – M QUERRY)
- 1 contre : HENRIET Bruno

9°) QUESTIONS DIVERSES

- **ETAT D'ASSIETTE** : Conformément au programme des coupes et de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose l'état d'assiette des coupes suivant :
    - parcelle 1, volume estimé : 570 m3
    - parcelle 2, volume estimé : 460 m3
    - parcelle 5, volume estimé : 770 m3.

  Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix sur 15 décide de vendre aux adjudications générales les coupes comme suit :
    - parcelle 1 : façonnée à la mesure (PREVENTE)
    - parcelle 2 : sur pied à la mesure (UNITE DE PRODUIT)
    - parcelle 5 : contrat (GROS BOIS)

  Contrat petit bois
  Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 15, décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF, les produits de coupe de la parcelle 1 et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Chablis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix sur 15, décide de vendre les chablis sou forme d'accord cadre, façonnés à la mesure (Unité de Produit) et autorise le Maire à signer tout document.

Rémunération de l'ONF

Pour les coupes à vendre en bloc ou à la mesure le Conseil municipal, par 14 voix sur 15, demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

- **CONTRAT DE MAINTENANCE MICROBIB**

  Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance pour le logiciel MICROBIB pour une durée de 12 mois à compter du 1er décembre 2017.
  Le montant s'élève à 320 € H.T. par an.

La séance est levée à 23h30